



AMICALE DES PECHEURS À LA MOUCHE DU SUD MANCHE



Association loi 1901 - Agréée N°051006102
Siège social : Mairie de Ponts 50300 PONTS SOUS AVRANCHES
Site internet : www.manche.mouche.free.fr

VOUS ETES PECHEUR A LA MOUCHE ? OU SOUHAITEZ LE DEVENIR...

Venez nous rejoindre à l'Amicale
Pour une cotisation annuelle de 25 €
(20€ pour les moins de 18 ans)
Nous vous proposons

une initiation ou un perfectionnement au montage des mouches.
Une initiation et un perfectionnement aux techniques de lancer sur notre plan d'eau.
Des conseils sur l'utilisation des différents modèles de mouches, les équipements - matériel, trucs et astuces, et la possibilité d'échanges de connaissances entre pêcheurs chevronnés ou débutants.

Dans le cadre de l'amicale des sorties pêche sont organisées en toute liberté sur les rivières du sud manche, offrant ainsi des occasions de se perfectionner.
De plus, certains magasins d'articles de pêche accordent à nos membres des remises qui peuvent atteindre 10 % sur tout ou partie du matériel.

POUR CONTACTER L'AMICALE

Par mail : manche.mouche@free.fr

Trésorier : Jean-Yves LE MENACH
02 33 60 50 32

Président : Pascal TEURQUETY
02 33 58 65 44

Article 2 – L Association a pour VOCATION :

- de regrouper les **pêcheurs à la mouche** et les personnes qui souhaitent pratiquer cette discipline dans la région,
- de développer au profit de ses membres, la vulgarisation et la pratique de ce mode de pêche, en particulier chez les jeunes, par l'enseignement des différentes techniques. (Ecole de pêche – Séances itinérantes d'initiation, voyages de pêche, etc.)
- de susciter la création, par les APP, de PARCOURS SPECIALISES, réservés à cette pratique, et de collaborer avec elles à l'AMENAGEMENT et l'ENTRETIEN des dits parcours,
- de collaborer à toutes actions de protection et de mise en valeur du milieu halieutique,
- d'organiser et de participer à toutes manifestations en rapport avec les buts poursuivis par l'association ou les APPMA,
- de passer toutes **conventions avec les Collectivités locales, les Associations**, etc.. qui poursuivent les mêmes objectifs.

L'ASSOCIATION s'interdit

- Toute emprise sur les terrains ou conclusion de baux de pêche avec les propriétaires riverains relevant des APPAM partenaires de l'association,
- Toutes activités à caractère professionnelle ou commerciale.

MONTEZ VOS MOUCHES

Venez APPRENDRE ou vous PERFECTIONNER

ATELIER de MONTAGE de mouches

**Séances collectives de montage
TOUS LES MERCREDI, à partir de
18h00 et jusqu'à 20h00 dans le
LOCAL de L'AMICALE.**

Salle des convivialités (Mairie de
Ponts sous Avranches)

BULLETIN D'ADHESION

à adresser à M. Jean-Yves LE MENACH, **TRESORIER de l'APMSM** – 61 rue du val de Sée 50370 Brécey Mr, Mme:
(nom)..... (prénom)..... Tel:.....
Adresse.....

DECLARE ADHERER à l'AMICALE des PÊCHEURS à la MOUCHE du SUD MANCHE
Ci-joint: CHEQUE de 25€ à l'ordre de APMSM (20€ moins de 18ans)

Date....., Signature